

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL – COMMUNE DE CABANNES

Séance du 30 Novembre 2022

Nombre de Membres en exercice : 27

Nombre de Membres présents : 23

Nombre de suffrages exprimés : 27

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

L'an deux mil vingt deux

Et le Trente Novembre

A dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Gilles MOURGUES.

Date de la convocation :

24 Novembre 2022

Date d'affichage :

24 Novembre 2022

Présents

J. HAAS-FALANGA – C. ONTIVEROS – S. LUCZAK – G. BARRIOL
F. BLARQUEZ – M. NOEL – H. JAUBERT – P. PORTE - V. LEVEQUE
S. REBUFFAT – S. AELVOET - B. BERTRAND - R. BENEJEAN – M. DUMAS
J. DELCOURT – F. CHEILAN – A. RATTIER – J. CHUECOS – M. SOLER
N. TARLANT – A. JOUBERT – A. VASAI

Objet de la délibération 59-2022

Passage à la nomenclature M57
Approbation du règlement budgétaire
et financier de la commune

Excusé(s) ayant donné pouvoir

M. AUGIER à G. BARRIOL
S. LEBELLE à M. DUMAS
JL. CLOEZ à A. RATTIER
N. LIGNY à G. MOURGUES

Absent(s) excusé(s)

Maggie SOLER a été nommée secrétaire de séance

Rapporteur : Hugo JAUBERT

En raison du basculement en nomenclature M57 au 1er janvier 2023, il est nécessaire de procéder à un certain nombre de décisions préalables à cette mise en application.

Ainsi, le règlement budgétaire et financier (RBF) est obligatoire pour les collectivités qui adoptent le référentiel M57. C'est dans ce cadre que la commune de Cabannes est appelée à adopter le présent règlement qui fixe les règles de gestion applicables à la commune pour la préparation et l'exécution du budget, la gestion pluriannuelle et financière des crédits et l'information des élus.

Le Conseil municipal,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu la délibération n° 58-2022 adoptant la nomenclature M57 pour le budget de la commune,

Vu la Commission des Finances du 15 novembre 2022,

Et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : D'ADOPTER pour une date d'effet au 1^{er} janvier 2023 le règlement budgétaire et financier (document annexé) de la commune de Cabannes

Article 2 : D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette décision.

VOTE :

Pour : G. MOURGUES - Josiane HAAS-FALANGA - C. ONTIVEROS - S. LUCZAK - G. BARRIOL
F. BLARQUEZ - M. NOEL - H. JAUBERT - P. PORTE - V. LEVEQUE - S. REBUFFAT - S. AELVOET
B. BERTRAND - R. BENEJEAN - M. DUMAS – J. DELCOURT – F. CHEILAN – A. RATTIER – J. CHUECOS
M. SOLER - N. TARLANT - A. JOUBERT – A. VASAI – M. AUGIER – S. LEBELLE – J.L. CLOEZ – N. LIGNY

Contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Certifié conforme au registre des délibérations.

Le Maire,

Gilles MOURGUES



G. MOURGUES

La secrétaire de séance

Maggie SOLER

Maggie SOLER